

ETAT-CIVIL MONDIAL

fondé en 1949 par la création du
REGISTRE INTERNATIONAL DES CITOYENS DU MONDE
sur lequel tous les hommes de la terre peuvent
demander leur inscription en souscrivant l'en-
gagement ci-dessous qui donne droit à l'obtention
de la carte de Citoyen du Monde.

* *

ENGAGEMENT

" Conscient de mes responsabilités et résolu
" à obtenir la reconnaissance de mes droits
" de membre de la communauté mondiale, je de-
" mande, tout en conservant ma nationalité,
" à être enregistré comme citoyen du monde."

* *

SENS DE LA CARTE

La Carte d'identité de Citoyen Mondial est la reconnaissance pu-
blique d'un devoir civique mondial de protection mutuelle, mais dont
l'évidente nécessité s'est rapidement révélée depuis la fin de la deu-
xième guerre mondiale.

La prise de la Carte de Citoyen Mondial est d'abord un acte moral
de refus, doublé d'un geste de bon sens, devant un système internatio-
nal devenu absurde, car techniquement dépassé. Les Etats souverains se
sont révélés depuis 1945 incapables d'aborder les problèmes, besoins et
dangers devenus communs à la totalité des hommes. Ils dressent les grou-
pes humains les uns contre les autres, les accablent d'impôts pour en-
tretien la paix armée, asservissent aux grandes les petites nations,
et détruisent, au nom des mobilisations économiques et morales, les li-
bertés et les valeurs de civilisation, péniblement acquises par des
siècles de lutte. Ils mènent l'humanité entière aux destructions impré-
visibles de la guerre atomique et bactériologique, suivies de l'oppres-
sion technocratique de l'état-major victorieux.

Sans illusions, sans enthousiasme inutile, celui qui prend cette
carte affirme simplement que le problème d'une organisation démocrati-
que mondiale est posé, qu'il faut l'étudier et découvrir des voies et
des techniques nouvelles pour le résoudre.

Il sait que même si le travail des Citoyens Mondiaux n'a pas d'in-
fluence déterminante sur le cours des événements immédiats, il n'en est
pas moins nécessaire de multiplier, en tous pays, les foyers de recher-

che, d'éducation et d'intervention qui expérimenteront obscurément de nouvelles méthodes, pour assurer des protections minima à chaque homme et à l'espèce par le moyen de lois mondiales minima.

Cette Carte signifie essentiellement que son porteur reconnaît :

1) Que le monde est devenu UN par ses solidarités techniques et économiques, et que l'heure est venue de l'organiser.

2) Que le mot "Humanité" a cessé d'être une abstraction et une espérance, pour devenir depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, une masse d'hommes également menacés par les mêmes dangers, angoissés par les mêmes craintes et animés par les mêmes besoins essentiels, face à une série de problèmes nouveaux.

3) Que ni les Etats, ni les classes organisés ne peuvent sur leurs bases actuelles prendre en charge et assurer la défense des besoins communs de l'humanité, leur base même les acculant à la violence, c'est à dire à la guerre atomique.

4) Que seule une LOI MONDIALE assurant aux individus et aux peuples des libertés et sécurités mondiales minima, également reconnue et respectée par tous les Etats, pourra mettre fin aux craintes réciproques et à la course aux armements.

5) Que des Institutions Mondiales à compétence technique strictement limitée visant à mettre en place des instruments de sécurité mondiale, sont indispensables pour créer la confiance nécessaire à l'établissement d'une Fédération Mondiale.

6) Que ces institutions devront être démocratiquement fondées et contrôlées au prorata du nombre des usagers, c'est-à-dire au prorata de la population des divers pays.

7) Que cette représentation démographique qui est la seule voie démocratique pour organiser la communauté mondiale, et assurer l'indépendance des petites nations, doit d'abord être assurée par des élections à l'Assemblée Constituante des Peuples, élue à raison de UN délégué par million d'habitants et chargée de donner une Constitution au monde, c'est-à-dire de mettre en place les premières institutions mondiales.

Le porteur de cette carte reste libre de rechercher lui-même son champ et ses méthodes d'action dans les domaines les plus divers, pour trouver les attitudes et les actes qui fassent vivre la nouvelle responsabilité éveillée en lui.

En la recevant, il ne devient pas MEMBRE d'une ORGANISATION ou d'un MOUVEMENT. Il devient simplement électeur à l'Assemblée Constituante des Peuples (et, dans l'attente, au Congrès des Peuples, cf Brochure n° 2 "Congrès des Peuples") et accepte comme base de travail les textes jusqu'ici agréés par le Registre International des Citoyens du Monde (Brochures Nos 1, 2, 11 et 12 - les autres brochures constituent des brochures d'études, bases du travail des commissions).

COMMENT FONCTIONNE LE R.I.C.M. ?

Comme son nom l'indique, le Registre International des Citoyens du Monde est constitué par la liste de tous les citoyens du monde enregistrés.

Chaque Centre d'enregistrement national, régional ou local, représente le Registre International, il en est une émanation, et les listes de citoyens du monde que tous les centres enregistrent composent le Registre International. Ces listes sont rassemblées chaque année au Centre International qui possède ainsi le Registre complet qui constitue l'Etat-civil mondial actuel.

C'est la raison pour laquelle le Registre International des Citoyens du Monde ne peut en aucun cas être assimilé à un mouvement.

Par ailleurs, le Registre International étant ouvert à tous les hommes de la terre, il ne peut soutenir une doctrine politique ou idéologique particulière. Aucun mot d'ordre ne peut être donné, mais chaque citoyen du monde conscient de ses responsabilités agit où il se trouve de la manière qui lui semble la plus efficace pour faire aboutir les objectifs qui sont proposés à toute personne qui demande son inscription sur le Registre International, à savoir l'organisation de la paix dans le monde, en luttant contre la souveraineté absolue des Etats-nations.

Le 27 Juillet 1949,

ont été déposés à la Préfecture de Police de Paris les statuts d'une Association intitulée "Secrétariat International des Citoyens du Monde à la souveraineté mondiale".

Il y était déclaré notamment que :

Article 2 - "Le but de cette association est de permettre l'organisation de la paix mondiale et pour cela,

- 1 - de rassembler tous les hommes de tous les pays comme citoyens du monde,
- 2 - de faire naître le plus rapidement possible une citoyenneté, une souveraineté et des institutions mondiales,
- 3 - de préparer les élections mondiales pour une Assemblée Constituante des Peuples sur la base d'une représentation directe et proportionnelle à raison d'un délégué par million d'habitants

Article 3 - Les moyens d'action envisagés par l'Association sont :

- 1 - l'information,
- 2 - les opérations symboliques,
- 3 - a) l'enregistrement des Citoyens du Monde,
b) l'émission de la carte de citoyen du monde,
- 4 - la réunion d'organismes préparatoires aux élections mondiales pour l'Assemblée Constituante des Peuples et, d'une façon générale, la stimulation et la coordination des diverses initiatives des citoyens du monde qui tendraient à atteindre le but fixé ci-dessus.

Article 4 - L'organisation de l'Association comprendra essentiellement :

- 1 - un service d'information,
- 2 - un service de coordination des "opérations symboliques",
- 3 - le Registre International des Citoyens du Monde qui émet la carte de citoyen du monde,
- 4 - un service préparatoire aux élections mondiales,
- 5 - des commissions préparatoires aux services d'intérêt mondial.

IDENTITE	
Nom	
Prénoms	
Sexe	
Age	

Cette carte atteste que le titulaire est inscrit au **Centre du Monde** et s'efforce de reconnaître ses responsabilités de membre de la **Communauté Mondiale**.

ADRESSE	
Rue	
Ville	
Pays	
Code postal	

Signature du titulaire

VERS L'ORGANISATION POLITIQUE ...

Si depuis des millénaires on pouvait se dire citoyen du monde c'est vraiment maintenant, à notre époque, que ce terme prend son véritable sens.

Diverses causes sont à l'origine de cette prise de conscience.

Les deux dernières guerres ont été appelées mondiales, et non internationales. C'est important, cela signifie tout simplement que ce n'étaient pas les nations seules qui s'y trouvaient engagées, mais tous les hommes.

La première guerre mondiale a engendré les pacifistes qui n'ont pas su éviter la deuxième guerre mondiale, peut-être par excès d'idéalisme et de volonté fraternelle.

La deuxième guerre mondiale a engendré la bombe d'Hiroshima. Cette fois, la conscience mondiale est née et, avec elle, l'idée d'une citoyenneté mondiale nécessaire.

Le citoyen du monde n'est pas un pacifiste au sens traditionnel du terme. Il sait que la paix est indispensable pour que les hommes survivent et accomplissent leur destin, mais il faut savoir qu'il ne suffit pas de voyager, de rassembler des jeunes dans des chantiers, d'organiser des rencontres culturelles, pour que la paix surgisse d'elle-même. Elle ne peut être que la conséquence d'une organisation politique efficace des hommes à l'échelle de la planète.



...AU PLAN MONDIAL

Mais qu'est-ce qu'un citoyen ? c'est un homme qui se réclame ou qui appartient à une communauté déterminée organisée, et dont les lois le protègent, sinon il n'y a pas de citoyen...

La communauté mondiale est à naître... Le Registre International des Citoyens du Monde, Service d'Etat-Civil Mondial, est la première institution d'une communauté en formation, à laquelle il faudra une législation.

Que vous soyez espérantistes, objecteurs de conscience, non-violents, que vous militiez contre le racisme, contre la guerre ou contre la bombe atomique, n'oubliez pas que vos actions et manifestations dans ces divers domaines sont absolument nécessaires, mais non suffisantes, donc pour que vos actes deviennent efficaces, il faut qu'à travers eux vous affirmiez votre volonté d'obtenir une loi mondiale.

La bombe d'Hiroshima en nous faisant prendre conscience que tous les hommes pouvaient périr dans une guerre qui n'en serait plus une, a donné à chaque individu une dimension planétaire. Chacun de nous doit se sentir mobilisé pour la paix mondiale qui, répétons-le, ne sera jamais obtenue que par des lois mondiales, arbitrées par une autorité mondiale. Le destin du monde est donc entre les mains de chacun d'entre nous - et c'est dans la mesure où vous contribuerez à l'avènement de cette communauté mondiale que vous aurez accompli votre tâche de citoyen du monde.

Jeanne Haslé, Vallon Pont-d'Arc, 1970.

DECLARATION

Tout en conservant leur nationalité particulière,
ceux qui s'enregistrent comme "Citoyen du Monde"

Reconnaissent :

- 1°) Qu'à l'unification technique du monde et l'interdépendance croissante des intérêts économiques et des rivalités politiques, correspond une prise de conscience et la légitimité pour chaque homme d'exprimer sa responsabilité et sa souveraineté à l'échelle mondiale.
- 2°) Que les états souverains, constitutionnellement limités à la défense de leurs intérêts particuliers, sont incapables d'organiser la défense des intérêts et besoins devenus communs à tous les hommes et même des intérêts légitimes des nationalités.
- 3°) Que les intérêts et besoins communs à tous les hommes doivent être organisés et défendus par priorité et ne pourront l'être efficacement que par une autorité mondiale tirant son pouvoir des peuples du monde.

Déclarent :

- 1°) Reconnaître tous les hommes comme leurs concitoyens mondiaux qu'elles que soient leur race, leur couleur, leur idéologie politique, leur religion, leur nationalité.
- 2°) Accepter leur responsabilité de membre de la communauté mondiale, en contribuant par tous les moyens de leur choix, au développement de la citoyenneté mondiale et à l'établissement d'une loi mondiale.

Réclament le droit :

- 1°) De recevoir une carte d'identité de citoyen du monde comme signe de leurs engagements moraux et politiques à l'égard de tous les hommes et preuve qu'ils sont inscrits (ainsi qu'il est exigé des électeurs dans de nombreux pays) sur les listes électorales correspondantes.
- 2°) De déléguer une partie de leur souveraineté à une autorité mondiale et d'élire directement leurs représentants à une Assemblée Mondiale des Peuples.

Des millions de personnes, de toutes les parties du monde, désirent exprimer de telles convictions; en recensant ces hommes et ces femmes, en les unissant par un geste commun, le Registre International des Citoyens du Monde qui, par sa nature même, ne prend parti dans aucun des nombreux conflits du monde actuel, peut devenir un signe symbolique et efficace pour revendiquer l'organisation de la Paix du Monde.

L'enregistrement et le dénombrement des citoyens du monde expriment aux politiciens et aux gouvernements l'aspiration de tous les peuples d'accepter - comme ils l'ont fait auparavant dans leur pays - qu'une loi commune régit dans le monde les problèmes communs à tous les hom-

mes, au-delà de ceux qui relèvent des intérêts des Etats.

Chaque individu qui s'enregistre comme Citoyen du Monde, non seulement augmente cette pression de l'opinion sur les gouvernements, mais il exprime aussi à tout homme, quel qu'il soit et où qu'il se trouve, sa volonté de partager avec lui les responsabilités et les droits d'une citoyenneté commune.

DE L'ENREGISTREMENT A L'ELECTION

Depuis leur naissance, en 1948, les Citoyens du Monde, en demandant leur inscription sur un Registre International pour obtenir leur carte d'identité mondiale, ont en même temps déclaré que "la citoyenneté mondiale impliquait le droit de voter pour une représentation directe à une Assemblée Mondiale des Peuples."

Conscients qu'ils ne parviendraient pas à organiser rapidement une telle Assemblée au prorata d'un délégué par million d'habitants, les citoyens du monde ont mis au point une étape intermédiaire : le Congrès des Peuples.

L'originalité du projet réside dans le fait qu'il n'est pas l'émanation de la pensée d'hommes d'état ou de personnalités éminentes, mais celle de citoyens sans prestige et sans gloire, et qu'il se veut l'instrument de la représentation directe des peuples.

A ceux qui sont prêts à condamner les élections comme une institution répressive, nous répondrons que celles que nous leur proposons sont transnationales. Ce qui signifie qu'elles permettent à un citoyen de l'Inde de voter pour un Américain ou un Français et vice-versa; les élections se font donc au-delà des pressions et des conditionnements nationaux.

Il ne s'agit pas, bien entendu, que les 3 milliards et demi de terriens élisent dès aujourd'hui leurs délégués au Congrès des Peuples.

Celui-ci se constituera progressivement et selon les possibilités d'organiser régulièrement des élections. Nous n'avons évidemment pas les moyens de faire voter en une seule fois des centaines de milliers d'individus à travers le monde. Mais le Congrès des Peuples prendra sa forme définitive lorsque 10 délégués au moins le constitueront. Dès aujourd'hui cependant, les délégués élus peuvent faire connaître publiquement leur point de vue sur des problèmes internationaux permettant ainsi à une opinion publique mondiale de se constituer.

La carte d'identité mondiale, actuellement symbole de nos revendications communes et aussi carte d'électeur à des élections transnationales, est le moyen de nous compter, or, notre richesse est dans le nombre que nous représentons. Ce Congrès des Peuples aura la représentation que vous lui donnerez : selon que vous serez plus ou moins nombreux, il deviendra un groupe de pression qui agira, plus ou moins fortement sur les gouvernements nationaux et sur les instances internationales.

QU'EST-CE QUE LE R.I.C.M.?

Le Registre International des Citoyens du Monde (R.I.C.M.) est un service public mondial, de caractère strictement technique.

Le Registre International des Citoyens du Monde ne relève donc d'aucun parti, ni d'aucune organisation politique. Il ne recrute pas de membres cotisants.

Le Registre International des Citoyens du Monde a pour charge de délivrer directement, ou par l'intermédiaire de représentants dûment accrédités par lui à cet effet, la carte d'identité de Citoyen Mondial, à toute personne qui en fait la demande après avoir signé la déclaration d'enregistrement.

Chacun, sans distinction de nationalité, de race, de religion ou d'appartenance politique, peut s'enregistrer comme citoyen du monde.

Le Registre International des Citoyens du Monde procède au recensement des citoyens du monde, par l'intermédiaire et en accord avec les directions régionales, en vue de la préparation d'élections à l'Assemblée Constituante des Peuples.

Le Registre International des Citoyens du Monde n'a pas de but lucratif, il est auto-financé exclusivement par les contributions volontaires qui peuvent accompagner la délivrance des cartes d'identité mondiale.

La Carte d'Identité Mondiale est identique pour tous les peuples. Elle atteste que le titulaire se considère comme membre de la communauté mondiale à organiser, qu'il souhaite prendre part à des élections pour une représentation à une Assemblée Constituante des Peuples.

Symbolisant la prise de conscience d'une évolution historique, la Carte de Citoyen du Monde, acquise à vie, ne saurait en aucun cas être considérée comme l'expression d'un choix politique.

Le Registre International des Citoyens du Monde est le SEUL organisme au monde qui édite des cartes de Citoyens Mondiaux dans les principales langues, il accrédite des centres dans les différents pays du monde auxquels il délivre des cartes, et dénombre, dans le monde entier, les citoyens mondiaux qui se sont enregistrés.

Nota : la carte de citoyen du monde n'est pas une carte d'adhérent à un mouvement, elle est délivrée une fois pour toutes et ne peut être remplacée qu'en cas de perte ou si elle est usagée.

Chaque personne ne peut posséder qu'une seule carte.

Registre International des Citoyens du Monde,

55 rue Lacépède - Paris 5°

=====

IMP. MAGER-PARIS

Le N° : 3,00 fr

Numéro spécial n° 12 - Bulletin d'information des Citoyens du Monde

Gérant : Eugène Langeais -

Dépôt légal : 2ème trimestre 1972

Inscription à la Commission Paritaire n° 44707

=====

CITOYENS DU MONDE, 15 rue Victor Duruy, Paris 15° - Tél. 531 29 99